

Génocide rwandais : Fulgence Kayishema demande l'asile en Afrique du Sud

AFP, 20 juin 2023

Fulgence Kayishema, accusé d'avoir joué un rôle majeur dans le génocide au Rwanda et arrêté le mois dernier près du Cap après une cavale de 22 ans, va demander l'asile en Afrique du Sud, a annoncé son avocat mardi.

« *Mes instructions sont de demander l'asile à la République d'Afrique du Sud* », a annoncé à l'AFP M^e Juan Smuts à l'issue d'une audience devant le tribunal du Cap, précisant qu'il entendait déposer sa demande dans la journée.

« *Le ressortissant rwandais Uki-liho Kayishema Fulgence a renoncé à sa demande de mise en liberté sous caution et déposera aujourd'hui une demande d'asile* », a confirmé dans la foulée le parquet.

Fulgence Kayishema « *craint pour sa vie, s'il est extradé* », a expliqué à l'AFP son avocat.

La demande d'asile est susceptible de retarder le procès de M.

Kayishema en Afrique du Sud, où il doit répondre de nombreux chefs d'accusation liés à son séjour irrégulier en Afrique du Sud, et « *suspendra son extradition* » envisagée, a précisé l'avocat.

Le parquet a précisé que l'avocat n'avait « *pas indiqué si son client avait l'intention d'introduire une demande de mise en liberté sous caution à une date ultérieure* » mais a prévenu qu'en tout état de cause, l'Afrique du Sud s'y opposerait.

Le Rwandais de 62 ans était jusqu'à son arrestation le 24 mai l'un des quatre derniers fugitifs recherchés pour leur rôle dans le génocide en 1994 de 800.000 Rwandais en majorité tutsi par des extrémistes hutu.

Massacre dans une église

Silhouette trapue, chauve, regard rond derrière de fines lunettes, le sexagénaire avait reconnu être l'homme recherché par la justice internationale. Passé maître dans l'emprunt de fausses identités, selon les enquêteurs, il utilisait dernièrement le nom de Donatien Nibashumba.

Le flou règne encore sur sa cavale mais selon le parquet sud-africain, il a fondé une famille et avait demandé, sous un nom d'emprunt et en prétendant être burundais, d'abord l'asile dès l'an 2000 puis le statut de réfugié en 2004.

En marge de sa première comparution au Cap, deux jours après son arrestation, il avait démenti avoir participé au génocide. « *Je n'ai joué aucun rôle* », avait-il affirmé, dans ce qu'il a qualifié de « *guerre civile à l'époque* ».

M. Kayishema était visé par un mandat d'arrêt émis par le Méca-

nisme international (MICT) chargé depuis 2015 d'achever les travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) mis en place par l'ONU après le génocide.

Il aurait bénéficié, pour brouiller les pistes, d'un « *réseau de soutiens fidèles* », parmi lesquels des membres de sa famille mais aussi des ex-Forces armées rwandaises, selon le MICT.

Fulgence Kayishema était inspecteur de police judiciaire pendant le génocide au Rwanda. Il a « *directement participé à la planification et à l'exécution* » du massacre de plus de 2.000 Tutsi réfugiés dans l'église de Nyange (nord-est), « *notamment en se procurant et distribuant de l'essence pour incendier l'église avec les réfugiés à l'intérieur* », selon les procureurs de l'ONU.

« *Lorsque cela a échoué, M. Kayishema et d'autres ont utilisé un bulldozer pour que l'église s'effondre, enterrant et tuant les réfugiés à l'intérieur* », selon l'acte d'accusation.

Au Cap, la prochaine audience aura lieu le 18 août.